

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2020 – 057 DU 05 FÉVRIER 2020**

portant nomination des membres du Conseil  
d'administration du Bureau Béninois du Droit d'Auteur  
et des Droits Voisins.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant charte culturelle en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2019-521 du 27 novembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2018-417 du 12 septembre 2018 portant approbation des Statuts du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 05 février 2020,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées, membres du Conseil d'administration du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Saliou ODOUBOU**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Bignon ADJOBIMEY**, représentant du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- madame **Claude BORNA**, représentante de la Présidence de la République ;